



LE GRAND G
ESPACE MULTIFONCTIONNEL

CONDITIONS ET RÈGLEMENTS

SALLE: Le grand G

LE LOCATAIRE : _____

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX :

- * L'accès à la salle est limité au groupe de la réservation pour l'évènement.
- * Maintenir les portes fermées à l'entrée afin de limiter la puissance de l'audio et d'éviter une nuisance sonore au voisinage.
- * Les équipements laissés à votre disposition doivent être remis dans les mêmes conditions qu'à votre arrivée. Tous bris d'équipements ou, endommagement de l'espace loué, occasionneront des frais supplémentaires.
- * En vertu de la loi sur le tabac, il est strictement INTERDIT de fumer dans nos installations. Il en est de même pour l'utilisation de cigarettes électroniques. À l'extérieur, vous devez respecter la distance de 9 mètres exigée par la loi. Vous devrez vous assurer que les mégots de cigarettes soient jetés aux endroits prévus à cet effet.
La consommation de cannabis est tout autant interdite et, en vertu d'une réglementation municipale, vous devez être sur les trottoirs lorsque vous fumez.
Toutes autres substances illégales est interdite.
- * Le maintien de l'ordre dans la salle doit être assuré en tout temps par Le Locataire, les invités sont sous la responsabilité du Locataire.
- * Dès minuit, Le locataire s'engage à respecter le va et vient bruit dans le stationnement.
- * Le Grand G décline toute responsabilité d'un éventuel accident qui surviendrait lors de la location et ne peut pas être tenu responsable des vols, pertes, bris d'objets personnels.
- * Les animaux sont INTERDITS sauf les chiens d'accompagnement pour un état médical.
- * Les enfants doivent être en tout temps sous la surveillance d'un adulte responsable autant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- * Les boissons alcoolisées sont strictement INTERDITES à l'extérieur de nos installations.

Initiales du Locataire



LE GRAND G
ESPACE MULTIFONCTIONNEL

CONDITIONS ET RÈGLEMENTS Suite

SALLE: Le grand G

LE LOCATAIRE : _____

DÉCORATIONS :

* Tous les plans de décoration doivent être autorisés par Le Grand G.

Les broches, les clous et, tout autre matériaux pouvant endommager les murs, ne sont pas autorisés et, seront assujettis aux détériorations de nos espaces.



Initiales du Locataire